

Promotion du Développement Vert en République Démocratique du Congo

La République Démocratique du Congo (RDC) a le deuxième plus grand massif forestier du monde—138 millions d’hectares, constituant plus de la moitié de la totalité des forêts du Bassin du Congo. Environ 40 millions des habitants ruraux Congolaises dépendent de la forêt pour leur alimentation, leurs revenus, leur carburant, leurs habitations, leurs médicaments et leurs besoins culturels. Les Peuples Autochtones, y compris les pygmées, dépendent entièrement de la forêt. Aussi, les forêts abritent des espèces animales endémiques et une diversité végétale importante.



Les forêts de la RDC sont considérées comme le “deuxième poumon” de la planète, et constituent un bien public important. Même si les taux de déforestation en RDC sont faibles par rapport aux forêts tropicales de l’Amazonie et de l’Asie du sud-est, près d’un demi-million d’hectares sont perdus chaque année. Le taux de déforestation annuel a doublé depuis 1990 et les forêts congolaises sont sous la menace croissante de l’empiétement agricole, de l’industrie minière et de l’exploitation d’hydrocarbures, l’exploitation illégale et la pression due aux besoins essentiels d’une population croissante.

L’engagement du gouvernement

La RDC s’est engagée à réduire la disparition des forêts et, au bout du compte, d’y mettre fin. En 2012, elle a adopté une Stratégie Nationale REDD+, qui présente une vision de comment un pays peut atteindre ses objectifs de développement à long terme au moyen d’une économie verte. La stratégie vise à stabiliser la couverture forestière sur deux tiers de la superficie nationale jusqu’en 2030 et à la maintenir par la suite.

La RDC considère l’environnement et la lutte contre le changement climatique comme un des domaines stratégiques de sa politique nationale. Dans son Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté pour la période 2011 -2015, la protection de l’environnement et la lutte contre les changements climatiques constituent l’un des quatre piliers du développement de la RDC, les trois autres étant: un renforcement de la gouvernance et de la paix; une diversification de l’économie et une accélération de la croissance économique et de la promotion de l’emploi; l’amélioration de l’accès aux services sociaux de base et un renforcement du capital humain.

La RDC a présenté à la CCNUCC ses Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) relatifs à l’atténuation, en mentionnant des objectifs spécifiques de réduction d’émissions, notamment ceux de réduire la déforestation, de promouvoir le reboisement et d’améliorer les pratiques agricoles.

Cadre national d’investissement REDD+

La RDC sera un des premiers pays à présenter son Plan d’Investissement REDD+ à L’Initiative pour la Forêt d’Afrique Centrale (voir encadré ci-dessous) en décembre 2015, qui définit des mesures concrètes aussi bien que les partenaires pour leur mise en œuvre. Le plan couvre les fonds d’investissement que la RDC a déjà mobilisés pour mettre en œuvre sa Stratégie Nationale REDD+, tels que le Programme d’Investissement Forestier (PIF, \$60 millions), qui vise des “points chauds” de déboisement et de dégradation des forêts dans trois zones urbaines d’approvisionnement en produits agricoles et en bois de feu: Kinshasa, Kinsangani et Mbuji-Mayi/Kananga.

Le gouvernement déposera une demande de financement au CAFI pour le plan convenu au niveau national qui définit des activités stratégiques liés à: l'agriculture durable; les énergies renouvelables; l'aménagement durable des forêts; une atténuation des impacts de l'exploitation minière et des hydrocarbures; la planification de l'utilisation des terres; une amélioration du droit foncier; la réduction de la pression migratoire et une atténuation de l'absence de perspectives économiques; et l'amélioration de la gouvernance globale, notamment en renforçant la transparence et la consultation des parties prenantes. La mise en œuvre de ces objectifs devrait faire augmenter de 10 à 20% les revenus des ménages dans les secteurs couverts par le programme grâce aux variétés culturales améliorées, aux cultures pérennes et aux activités agroforestières, ainsi que réduire de jusqu'à 20%, par rapport au statu quo, les émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière.

La restauration des paysages forestiers

La restauration de zones dégradées qui ont été décimées—aussi bien du point de vue économique qu'environnemental—figure aussi dans le cadre national d'investissement. Le reboisement est essentiel au bien-être des communautés rurales en RDC. Les forêts fournissent non seulement des services écologiques aux communautés, tels que la pluie et l'eau potable, mais aussi le carburant et les matériaux de construction pour les villages et les villes aux alentours, atténuant ainsi les pressions sur les forêts primaires. La RDC s'est engagée à restaurer 8 millions d'hectares de terres dégradées dans le cadre du Challenge Initiative de Bonn, et a spécifiée dans son CPDN de planter environ 3 millions d'hectares de forêt au plus tard en 2025 dans le cadre des programmes d'afforestation et de reforestation. Le pays travaille actuellement à l'élaboration d'une carte des terres dégradées et à l'identification des sites prioritaires pour la restauration des paysages forestiers, en appliquant la Méthodologie d'Evaluation des Opportunités de Restauration (ROAM).



Programme de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe

La RDC est leader dans le cadre du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), fonds d'affectation de la Banque Mondiale visant à piloter des paiements pour la réduction des émissions dans les juridictions à grande échelle. La RDC a été le premier pays à présenter son Dossier Préparatoire, et entre les premiers à être admis au pipeline du Fonds Carbone—qui permettra à la RDC à l'avenir d'accéder à environ \$50 millions, si elle est capable de démontrer, mesurer et rapporter les réductions d'émissions. Le pays élabore actuellement un programme de réduction d'émissions qui prévoit générer des réductions de 33 million de tonnes sur 5 ans, et plus de 250 millions de tonnes jusqu'en 2030. Les 1.8 millions d'habitants de la province de Mai Ndombe bénéficieront du programme, qui vise à améliorer les moyens d'existence communautaires et les pratiques de gestion durable des terres.

Pour obtenir plus d'informations sur la RDC, voir:

<https://www.forestcarbonpartnership.org/democratic-republic-congo>

Photo credits: Ollivier Girard pour le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)

L'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale

L'Initiative pour La Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) a été lancée en septembre 2015 sous forme de partenariat entre des pays Africains, le Brésil, quatre pays européens et l'Union Européenne. Le CAFI vise à ce que les pays du Bassin du Congo (la République Centrafricaine, le Cameroun, la RDC, la Guinée Equatoriale, le Gabon et la République du Congo) formulent des cadres nationaux d'investissement REDD+ – appuyés aux plus hauts niveaux gouvernementaux et intergouvernementaux – qui s'adressent aux facteurs complexes de la déforestation. L'initiative donne la priorité aux solutions à long terme qui obtiendront des résultats aux lieux des actions à court terme. La Norvège a été le premier pays à promettre des fonds au CAFI—un maximum de \$47 millions par an jusqu'en 2020.